



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 01 FÉVRIER 2024

Le premier février deux mille vingt-quatre à dix-sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Renaud de Clermont-Tonnerre, Maire, suivant convocation faite le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre.

**Membres présents :** M. Renaud de CLERMONT-TONNERRE, M. Bertrand REGNAULT, Mme Brigitte LOZAC'H, M. Claude SICHE, Mme Annie LONEUX, Mme Anne, Marie QUÉRÉ, Mme Chantal GEFFROY, M. Jean-Claude SALAUN, Mme Annie PAILLER, Mme Hélène TASSEL, M. Yvan PELLÉ, M. Alexandre MOYOU, M. Hervé LOUSSAUT, Mme Sophie BELLEC,

**Membres absents :** M. Mathieu BRETON qui a donné procuration à M. Claude SICHE

**Secrétaire de séance :** M. Hervé LOUSSAUT

N° Délibération	Objet	Proposition du conseil	Décision																								
n°2024/06	Vote du compte de gestion 2023 – budget annexe lotissement	– <b>Adopter</b> le compte de gestion du budget lotissement dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	Adopté à l'unanimité																								
n°2024/07	Vote du compte administratif 2023 – budget annexe lotissement	- <b>Adopter</b> le compte administratif du budget annexe lotissement pour l'exercice 2023	Adopté à l'unanimité																								
n°2024/08	Vote du budget annexe lotissement 2024	- <b>Adopter</b> le budget annexe lotissement 2024 tel que présenté par le Maire	Adopté à l'unanimité																								
n°2024/09	Vote du compte de gestion – budget principal commune 2023	– <b>Adopter</b> le compte de gestion du budget principal de la commune dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	Adopté à l'unanimité																								
n°2024/10	Vote du compte administratif 2023 – budget principal commune	– <b>Adopter</b> le compte administratif du budget principal commune pour l'exercice 2023, arrêté comme suit : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">FONCTIONNEMENT</th> <th colspan="2">INVESTISSEMENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses</td> <td>749 747,03 €</td> <td>Dépenses</td> <td>726 667,04 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td>965 958,91 €</td> <td>Recettes</td> <td>776 694,31 €</td> </tr> <tr> <td>Résultats de l'exercice</td> <td>216 211,88 €</td> <td>Résultats de l'exercice</td> <td>50 027,27 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat N-1 reporté</td> <td>50 000,00 €</td> <td>Résultat N-1 reporté</td> <td>-200 614,61 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat cumulé</td> <td><b>266 211,88 €</b></td> <td>Résultat cumulé</td> <td><b>-150 587,34 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Dépenses	749 747,03 €	Dépenses	726 667,04 €	Recettes	965 958,91 €	Recettes	776 694,31 €	Résultats de l'exercice	216 211,88 €	Résultats de l'exercice	50 027,27 €	Résultat N-1 reporté	50 000,00 €	Résultat N-1 reporté	-200 614,61 €	Résultat cumulé	<b>266 211,88 €</b>	Résultat cumulé	<b>-150 587,34 €</b>	Adopté à l'unanimité
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT																									
Dépenses	749 747,03 €	Dépenses	726 667,04 €																								
Recettes	965 958,91 €	Recettes	776 694,31 €																								
Résultats de l'exercice	216 211,88 €	Résultats de l'exercice	50 027,27 €																								
Résultat N-1 reporté	50 000,00 €	Résultat N-1 reporté	-200 614,61 €																								
Résultat cumulé	<b>266 211,88 €</b>	Résultat cumulé	<b>-150 587,34 €</b>																								

n°2024/11	Affectation des résultats 2023 du budget principal commune	<p>- <b>Affecter</b> le résultat de fonctionnement 2023 du budget principal de la commune de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 115 624,54 €, au compte 002 en recette de fonctionnement du budget primitif 2024</li> <li>▪ 150 587,34 € au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif 2024</li> </ul> <p>- <b>Reporter</b> le déficit d'investissement 2023 du budget principal de la commune en totalité, soit 150 587,34 au compte 001 en dépenses d'investissement du budget primitif 2024.</p>	Adopté à l'unanimité
n°2024/12	Fixation des taux d'imposition 2024	<p>- <b>Décider</b> d'augmenter, proportionnellement, les taux d'imposition de 1% pour l'année 2024, lesquels s'établissent de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,83 % ;</li> <li>- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 51,29 %</li> <li>- Taxe d'habitation (TH) : 13,83 %</li> </ul>	Adopté à l'unanimité
n°2024/13	Vote du budget primitif 2024 – budget principal commune	<p>- <b>Adopter</b> le budget principal de la commune 2024 tel que présenté par le Maire,</p>	Adopté à l'unanimité
n°2024/14	Fongibilité des crédits – budget principal commune et budget annexe lotissement	<p>- <b>Autoriser</b> le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes pour le budget principal commune et le budget annexe lotissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fonctionnement : 7,5%</li> <li>▪ Investissement : 7,5%</li> </ul>	Adopté à l'unanimité

Affiché le 10/02/2024